

Le Conseil départemental
aux côtés des Valdoisiens

val
d'oise 
le département

Mesure d'Accompagnement
Social Personnalisé



UNE AIDE DU DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

« Toute personne majeure qui perçoit des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources peut bénéficier d'une mesure d'accompagnement social personnalisé qui comporte une aide à la gestion de ses prestations sociales et un accompagnement social individualisé »

Article L.271-1 du code de l'action sociale et des familles



informations
sur valdoise.fr

Qu'est-ce que la MASP ?

La MASP est un accompagnement individuel renforcé qui favorise un retour à l'autonomie :



Est-ce que je suis éligible à la MASP ?



Vous pouvez bénéficier de la MASP si :

- ▶ vous percevez des prestations sociales ou familiales : RSA, AAH,... ;
- ▶ vous rencontrez des difficultés qui menacent votre santé et votre sécurité.

Comment faire une demande ?



La demande de MASP est à faire auprès de votre référent social. Si votre demande est recevable, vous signerez avec le Service Social Départemental un contrat d'une durée de 6 mois renouvelable pour une période maximale de 4 ans.

Les objectifs de suivi sont fixés par ce contrat.



Comment se déroule l'accompagnement ?

Tout au long de votre contrat, vous serez accompagné par un travailleur social du Service Social Départemental spécialisé dans la gestion du budget.

Ses principales actions sont :

- ▶ Une rencontre par mois ;
- ▶ Un accompagnement et des conseils dans vos démarches ;
- ▶ Des points d'étapes sur l'évolution de votre situation ;
- ▶ Éventuellement la gestion de vos prestations (avec votre accord).

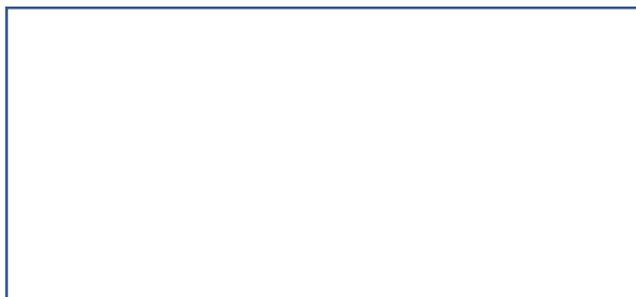


La **MASP** demande un engagement réciproque entre la personne accompagnée et les équipes du Département. Elle demande de votre part une implication totale pour faire évoluer votre situation.



Pour plus d'informations
contactez le Service Social Départemental
de votre lieu de résidence :

Mettre le cachet du TISMS ou de l'antenne



Contactez la cellule MASP/AESF
Vulnérabilité au 01 34 25 37 40

